



**8^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mardi le 16 novembre 2021, 19 h,
Séance tenue en visioconférence**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Michel Lambert	Président
M ^{me} Sarah Demers	Vice-présidente
M. Pierre Bégin	Secrétaire
M ^{me} Mélanie Guilmette	Trésorière
M. Denis Demers	Administrateur
M ^{me} Marie-Claude Martel	Administratrice

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Ernesto Salvador Cobos	Service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENTS :

M ^{me} Marianne Métivier	Administratrice
M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal, district des Monts, arrondissement de Charlesbourg

Quatre citoyen.ne.s sont présent.e.s

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Michel Lambert ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participantes à l'assemblée en séance virtuelle (Zoom).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Michel Lambert lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour. M. Michel Lambert suggère l'ajout du point «réunion du 21 décembre» au point *Divers*.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du PV de l'assemblée du 19 octobre 2021	19 h 05
4. Suivi au procès-verbal	19 h 10
5. Avenir de la grande serre de l'ancien Jardin zoologique du Québec	19 h 20
6. Formation sur la nouvelle politique de participation publique (11 nov.)	19 h 30
7. Période d'interventions du conseiller municipal	19 h 35
8. Période de commentaires et questions du public	19 h 40
9. Dossiers du Conseil de quartier	19 h 50
• Axe communication	
• Axe développement économique	
• Axe milieux naturels	
• Axe sécurité	
10. Correspondance et trésorerie	20 h 30
• Page Facebook	
11. Divers	20 h 35
• Démission de M ^{mes} Marie Gamelin et Cindy Charron au CA du CQ	
12. Levée de l'assemblée	20 h 40

RÉSOLUTION 21-CA-45

Sur proposition de M. Michel Lambert, appuyé par M^{me} Sarah Demers, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout susmentionné.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PV DE L'ASSEMBLÉE DU 19 OCTOBRE 2021

M. Michel Lambert demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION 21-CA-46

Sur proposition de M. Michel Lambert, appuyé par M^{me} Mélanie Guilmette, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 19 octobre tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

M. Michel Lambert a reçu une confirmation de la Ville à l'effet qu'il y aura un nouveau feu de circulation sur la rue George-Muir à l'intersection de l'autoroute Laurentienne Sud.

M. Michel Lambert a vérifié quel était le délai pour traverser au passage piétonnier sur la rue George-Muir à l'intersection de la rue Zoé-Blais. Les piétons disposent de 20 secondes pour traverser. Le brigadier qui y est en poste signale que cette traverse manque de visibilité du côté est.

M^{me} Mélanie Guilmette fait part qu'elle a réglé les frais pour la mise à jour annuelle du Conseil au Registraire des entreprises.

5. AVENIR DE LA GRANDE SERRE DE L'ANCIEN JARDIN ZOOLOGIQUE DU QUÉBEC

M. Michel Lambert expose que plusieurs points de presse ont été tenus ces dernières semaines au sujet de l'[avenir de la grande serre de l'ancien jardin zoologique](#). Le [plus récent était celui du 8 novembre dernier](#) organisé par le groupe Mères au front de la ville de Québec devant la grande serre. Ont pris la parole devant une cinquantaine de personnes:

- Michel Lagacé, biologiste, créateur de l'organisme Jardin de la Capitale, qui a participé à la création de la serre indo-australienne en 2002 qu'on a fermée en 2006 ;
- M^{me} Catherine Dorion, députée du parti Québec Solidaire, qui a mentionné l'inaction des députés du parti au pouvoir devant la menace de la destruction d'un édifice exceptionnel ;
- M^{me} Laure Waridel, écosociologue reconnue pour ses actions en écologie qui a mentionné le potentiel de l'usage du site avec deux futures écoles à proximité et qui demande l'intervention urgente des nouveaux élus municipaux de la ville de Québec ;
- M^{me} Mayer, représentante de l'organisme Mères au front de Québec, qui a parlé de la possibilité de faire de l'éducation relative à l'environnement dans ce bâtiment ;

- M. René Pronovost, agronome et ancien directeur du Jardin botanique de Montréal de 2014-2019 qui croit à un énorme potentiel de ce bâtiment exceptionnel, une cathédrale de verre selon ses mots.

La société du Jardin de la Capitale a demandé l'imposition d'un moratoire sur la démolition de la serre prévue en novembre, le contrat étant déjà donné par le Centre de services scolaires (CSS) des Premières Seigneuries. Cette société a créé le projet d'acquisition de la serre indo-australienne et de son terrain en vue de sa revitalisation. Ce document de 22 pages a été déposé le 16 juin dernier pour répondre à l'appel d'intérêt publié par la Société québécoise des infrastructures en avril 2021. On proposait l'utilisation de la serre pour présenter une exposition tropicale en y ajoutant des jardins extérieurs et un immeuble en coopérative d'habitation. Le CSS des Premières Seigneuries a refusé le projet en disant qu'il n'était pas concluant sans autre explication et en mentionnant que cela nécessiterait un changement de zonage (ce que peut faire la Ville).

M^{me} Marie-Claude Martel mentionne qu'une [pétition](#) recoupant 12 000 noms circule à propos de la sauvegarde de la serre et qu'il est important que le Conseil et l' élu municipal qui y est rattaché continuent de s'impliquer dans ce dossier. Elle partage le nom de la page Facebook [Redonnez-nous le parc de l'ex zoo](#) aux citoyen.ne.s qui désirent en savoir plus. M. Ernesto Salvador Cobos partagera les coordonnées du nouvel élu municipal au Conseil de quartier.

6. FORMATION SUR LA NOUVELLE POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE (11 NOVEMBRE)

M. Michel Lambert revient sur la formation sur la [nouvelle politique de participation publique](#), destinée aux administrateur.trice.s des conseils de quartier, qui a été tenue en virtuel le 11 novembre dernier. On y a présenté une vidéo pour montrer l'historique des conseils de quartier, la démarche d'élaboration de la nouvelle politique, les principaux sujets abordés, les mesures complémentaires en urbanisme, les éléments spécifiques aux conseils de quartier, la mise en œuvre de la politique et enfin une période de questions.

Il y avait 56 participants au départ et seulement 25 demeuraient à la fin de la rencontre, à 21h00, peut-être à cause d'un sujet un peu aride.

La nouvelle politique de participation publique est incluse dans le règlement de la Ville R.V.Q.2705 qui est en vigueur depuis le 1er mai 2021. Il contient 8 chapitres et 54 articles. La Ville souligne qu'elle fait plus que le minimum légal et elle insère ce règlement dans la Charte de la Ville, voulant ainsi améliorer la consultation en amont et la rétroaction en aval en modifiant les délais.

Un compte-rendu et une vidéo de la formation ont été envoyés aux Conseils de quartier.

7. PÉRIODE D'INTERVENTION PAR LE CONSEILLER MUNICIPAL

M. Éric Ralph Mercier étant absent, il n'y a pas d'intervention.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES AVEC LES CITOYENS

M. Pierre Bégin demande si les deux feux de circulation sur Georges-Muir seront synchronisés. M. Michel Lambert confirme que la Ville est normalement en train d'analyser cet endroit pour en améliorer la circulation. Cette question sera également transmise au nouveau conseiller municipal.

Il fait également mention que les nouvelles constructions à l'arrière de rue de l'Angelot annoncées pour l'été 2022 sont reportées à l'automne 2022 ou au printemps 2023 selon les sites internet consultés. La moitié des 41 lots disponibles sont vendus selon le site internet du constructeur.

M^{me} Mélanie Guilmette demande si puisque leur conseiller municipal fait partie de l'opposition, il pourra aborder tous les dossiers et avoir le même accès aux équipes des différents services de la Ville. M. Ernesto Salvador Cobos répond par l'affirmative.

M^{me} Marie-Claude Martel s'interroge sur la transmission d'informations aux citoyens par rapport à une nouvelle construction, citant en exemple la nouvelle épicerie Maxi. M. Ernesto Salvador Cobos explique que si un projet remplit tous les critères de zonage, il ne requiert pas nécessairement de consultations publiques. La Ville cherche toutefois à améliorer l'information en amont relativement aux futurs projets qui peuvent un peu plus impacter les citoyens.

M^{me} Marie-Claude Martel suggère de trouver une activité pour faire connaître le Conseil de quartier au travers de la communauté en utilisant le budget qui lui est mis à disposition. M^{me} Mélanie Guilmette donne quelques exemples d'opportunités auxquelles pourraient se greffer le Conseil. M. Michel Lambert donne l'exemple d'une activité de nettoyage d'un parc avec la Maison des jeunes La marginale pour laquelle le Conseil avait payé pour de l'équipement. Les membres de l'assemblée discutent des types d'activités possibles. M^{me} Marie-Claude Martel se propose pour élaborer une activité.

M. Ernesto Salvador Cobos différencie les projets d'initiative de Conseil de quartier des projets de sécurité routière, pour lesquels il enverra les informations aux membres.

Une citoyenne se questionne sur la protection des bandes de végétation, notamment le long des grandes artères, et si ce genre d'information parvient au Conseil de quartier (et par le fait même aux citoyens) avant que des décisions de coupe ne soient prises. M. Michel Lambert réfère à la carte interactive de la Ville pour connaître les terrains qui sont possédés par des promoteurs. M^{me} Mélanie Guilmette souligne qu'il n'est pas évident de connaître toutes ces informations et que le Conseil reçoit la demande d'opinion une fois qu'un projet est en cours. L'opinion du Conseil n'est pas non plus un gage de la décision finale de la Ville d'accepter ou de refuser un projet. Les membres de l'assemblée discutent du processus décisionnel, notamment dans le cas des zones tampons boisées.

9. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

Axe communication /Axe développement économique /Axe milieux naturels / Axe sécurité

Il n'y a pas d'autres dossiers en cours.

10. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Trésorerie : M^{me} Mélanie Guilmette mentionne qu'en date du 30 septembre 2021, il y a 758,59 \$ au compte.

RÉSOLUTION 21-CA-47

Sur proposition de M^{me} Mélanie Guilmette, appuyée par M. Pierre Bégin, il est résolu d'octroyer 90 \$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 21-CA-48

Sur proposition de M^{me} Mélanie Guilmette, appuyée par M^{me} Sarah Demers, il est résolu d'octroyer 36 \$ à M^{me} Mélanie Guilmette pour le remboursement du paiement des frais annuels du Conseil Notre-Dame-des-Laurentides au Registraire des entreprises du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Page Facebook : M^{me} Sarah Demers et M. Ernesto Salvador Cobos rappellent le rôle du Conseil de quartier par rapport aux publications qui doivent représenter l'intérêt et l'information des citoyen.ne.s avant tout, dans un esprit de collaboration avec la Ville.

Correspondance : M. Michel Lambert a reçu un courriel d'un citoyen de la rue Prénoveau qui demandait la possibilité d'avoir une patinoire dans le parc Prénoveau et quelle était la procédure pour soumettre un tel projet. M. Michel Lambert a relayé la demande à un urbaniste de la Ville, ainsi qu'à M. Ernesto Salvador Cobos.

M. Ernesto Salvador Cobos enverra aux membres du Conseil la version *pdf* de la revue Urbanité.

11. DIVERS

11.1 Démission de M^{mes} Marie Gamelin et Cindy Charron au CA du CQ

M. Ernesto Salvador Cobos a effectué un suivi auprès des administratrices concernées, qui ont officialisé leur démission pour des difficultés d'horaire.

Il rappelle que le Conseil peut coopter de nouvelles personnes d'ici la prochaine assemblée générale.

Il précise que c'est le président qui reçoit les courriels entrant par l'adresse du Conseil et que leur relais doit être effectué par le président.

11.2 Réunion du 21 décembre

M. Michel Lambert consulte les membres pour la tenue de la prochaine assemblée. Les membres confirment leurs intérêts et leurs disponibilités.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 21-CA-49

Sur proposition de M. Michel Lambert, appuyé par M^{me} Marie-Claude Martel, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M. Michel Lambert et M. Pierre Bégin.

SIGNÉ

SIGNÉ

M. Michel Lambert, président

M. Pierre Bégin, secrétaire